



Compte-rendu des décisions prises par le conseil municipal Séance du lundi 28 juin 2010

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 29 puis 28
Votants	: 34

CONVOCATION du 22 juin 2010.

ETAIENT PRESENTS

Dominique DORD, Renaud BERETTI, Sylvie COCHET, Robert BRUYERE, Marina FERRARI, Michel FRUGIER, Corinne CASANOVA, Georges BUISSON, Christiane MOLLAR, Myriam AUVAGE, Alain YVROUD, Eliane RAMUS, Nicolas VAIRYO, Claudie FRAYSSE, Pascal PELLER, Annie AIMONIER-DAVAT, Jean-Claude CAGNON, Monique VIOLLET, Jean-Jacques MOLLIE, Géraldine REBUT, Michel MAURY, Denise PASINI-SCHAUBHUT, Jean-Pierre ANTIGNAC, Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE-DAMON, Hervé BOILEAU, Azzedine ZALIF (jusqu'à 21 h 45), Christian SERRA, Thibaut GUIGUE.

ETAIENT EXCUSES

Georges DAVIET (ayant donné procuration pour la séance à Pascal PELLER), Esther POTIN-ROSSILLON (ayant donné procuration pour la séance à Renaud BERETTI), Pierre-Antoine MISSUD (ayant donné procuration pour la séance à Robert BRUYERE), Sophie ABENIS, Carole DELROISE (ayant donné procuration pour la séance à Myriam AUVAGE), François GRUFFAZ (ayant donné procuration pour la séance à Sylvie COCHET), Azzedine ZALIF (ayant donné pouvoir à Fatiha BRUNETTI à partir de 21 h 45 avant le vote du rapport n° 17).

SECRETAIRE : Thibaut GUIGUE.

1. Décisions prises par le Maire

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation :

- **Décision du 10/05/2010**, portant sur la vente d'un tracteur FIAT pour la somme de 1850 euros
- **Décision du 19/05/2010**, portant signature d'un marché public concernant les prestations de gardiennage et surveillance des bâtiments et services de la Ville, selon 4 lots distincts :
Lot n° 1 pour les rondes de surveillance d'un montant maximum de 65 000 euros, attribué à DGS SECURITE
Lot n° 2 pour les interventions dans les bâtiments et parkings suite à déclenchement d'alarme d'un montant maxi de 20 000 euros, attribué à A.G.M.S.
Lot n° 3 pour le gardiennage et surveillance de manifestations culturelles et commerciales d'un montant maxi de 10 000 euros, attribué à A.G.I.S. SECURITE
Lot n° 4 pour la sortie des écoles d'un montant maxi de 70 000 euros, attribué à SECTION SECURITE.
- **Décision du 01/06/2010**, portant sur la vente d'une camionnette RENAULT Express pour la somme de 60 euros
- **Décision du 01/06/2010**, portant sur la vente d'une camionnette RENAULT pour la somme de 700 euros.

Le conseil municipal donne acte de la communication faite.

2. Exposé sur le principe de la vidéo protection à AIX LES BAINS

Renaud BERETTI, premier Adjoint au Maire, expose que, depuis plusieurs mois, de nombreuses demandes des citoyens sont parvenues à la municipalité pour poser la question de l'éventualité de la mise en place à Aix-les-Bains d'un système de vidéo protection.

Par ailleurs, dans le cadre des actions de prévention sécurité, le Gouvernement et plus particulièrement le Ministère de l'Intérieur ont incité les collectivités à choisir ce mode de prévention de la délinquance. Il s'agit de renforcer les mesures de protection des personnes et des biens.

La question a déjà été évoquée partiellement lors d'un conseil municipal et par des associations locales. Le Conseil des Sages a réfléchi à la question et s'est prononcé à l'unanimité favorablement, en suggérant de retenir le terme de « vidéo tranquillité ».

Cet exposé est suivi par une intervention de Xavier IDIER, Directeur de cabinet du Préfet de la Savoie, puis de Matthieu NOEL, Commissaire de Police chargé de la circonscription de sécurité publique d'AIX LES BAINS.

Le conseil municipal sera amené à prendre ultérieurement une décision sur la question, après réalisation d'études techniques et financières.

3. Cession foncière aux Papillons Blancs

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la cession à l'Association des Papillons Blancs de la parcelle de terrain cadastrée Section AS n° 341p, d'une contenance de 70 ares 25 centiares, au prix de 720 000 euros.

POUR 34 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

4. Ilot Wilson : cession foncière à la SOLLAR

4A. Marina FERRARI, Jean Jacques MOLLIE, Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE DAMON, Hervé BOILEAU, Azzedine ZALIF, Christian SERRA et Thibaut GUIGUE ayant voté contre, le conseil municipal à la majorité approuve le déclassement du domaine public des parcelles de terrain communales situées au nord de la gare, tout le long du Bd Wilson.

POUR : 26 – CONTRE : 8 – ABSTENTION : 0

4B. Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE DAMON, Hervé BOILEAU, Azzedine ZALIF et Christian SERRA ne prenant pas part au vote, Marina FERRAI et Jean Jacques MOLLIE ayant voté contre, le conseil municipal à la majorité décide l'annulation de l'opération LOT B, par suite de la caducité des compromis de vente des volumes 2 – 3 – 7 – 8 – 9 – 10 qui ont entraîné le retrait de la société ICADE.

POUR : 27 – CONTRE : 2 – ABSTENTION : 0

4C. Marina FERRARI, Jean Jacques MOLLIE, Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE DAMON, Hervé BOILEAU, Azzedine ZALIF, Christian SERRA et Thibaut GUIGUE ayant voté contre, le conseil municipal à la majorité approuve la cession à la société SOLLAR d'une emprise parcellaire d'une contenance d'environ 32 ares 48 centiares, pour un prix de vente de 1 200 000 euros.

POUR : 26 – CONTRE : 8 – ABSTENTION : 0

5. Anciens thermes nationaux – Cession par l'Etat – Exercice du droit de priorité par la Ville

Conformément au code de l'urbanisme, le conseil municipal à l'unanimité décide d'exercer le droit de priorité dont dispose la commune, et d'acquérir les immeubles de l'Ancien Etablissement Thermal appartenant à l'Etat, cadastré section CD n° 31 pour un prix de vente de 1 200 000 euros.

POUR : 34 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

6. Opération Villa Lamartine – Rue Vaugelas – Rétrocession gratuite de terrains – Classement dans le domaine public communal :

LA QUESTION A ETE RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR.

7. Affaires financières ; affectation des résultats de l'exercice 2009

Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE DAMON, Hervé BOILEAU, Azzedine ZALIF, Christian SERRA et Thibaut GUIGUE s'étant abstenus, le conseil municipal adopte à la majorité l'affectation des résultats de l'exercice 2009 constatés dans les comptes administratifs du budget principal, des budgets parkings et eau potable. Ces résultats sont affectés dans les budgets supplémentaires en priorité au financement des dépenses d'investissement 2009 et ensuite au financement de dépenses complémentaires en section de fonctionnement ou d'investissement.

POUR : 28 – CONTRE : 0 – ABSTENTIONS : 6

8. Affaires financières ; budgets supplémentaires 2010

Le budget supplémentaire de la ville s'équilibre à 13.204.933.89 euros en Investissement (reports compris) et 2.719.010.46 euros en fonctionnement.

Il est proposé d'affecter la majorité de l'excédent 2009 à l'investissement 2010 via notamment les dépenses suivantes :

- ⇒ Un montant de subvention à l'OPAC de 500.000 euros dans le cadre du chantier ANRU : ces crédits correspondent à l'engagement de la ville sur la maquette ANRU votée en Juillet 2008 et permettront notamment de solder notre participation à la démolition de la Vigie (386.900 €).
- ⇒ Un complément de travaux de voirie de 400.000 euros dont 150.000 euros pour solde de l'avenue de Chambéry.
- ⇒ Une enveloppe de 213.869 euros au titre des bâtiments avec plusieurs opérations de rénovation (Zander, Restaurant de la Plage, Halte Garderie Ile aux enfants, Eglise Notre Dame et vestiaires du Rugby). Un crédit de 50.000 euros est également prévu afin d'assurer le transfert du service informatique de la ville au 5^e étage des Thermes.
- ⇒ Un crédit de 80.000 euros destiné à lancer l'opération d'aménagement 2011 du Grand Port.

Des ajustements sont prévus à la hausse en recettes avec notamment une révision du produit des contributions directes (158.038 €), la reprise de la provision Publiessor (398.627 €), une subvention de 230.000 euros du FEDER au titre des dépenses de médiation/proximité et un complément de 473.059 € au titre des cessions (vente Dubuy, la Cave Voutée et Papillons Blanc).

Le budget supplémentaire des Parkings s'équilibre à 68.235,17 euros en fonctionnement et 431.587,49 euros en investissement

Le budget supplémentaire de l'Eau s'équilibre à 27.687,68 euros en fonctionnement et 466.474,53 euros en investissement.

Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE DAMON, Hervé BOILEAU, Azzedine ZALIF, Christian SERRA et Thibaut GUIGUE s'étant abstenus, le conseil municipal adopte à la majorité les budgets supplémentaires 2010 présentés.
POUR : 28 – CONTRE : 0 – ABSTENTIONS : 6

9. Affaires financières : attribution de subventions aux associations

Monique VIOLLET quittant la séance pendant l'expos » du rapporteur et le vote, Thibaut GUIGUE s'étant abstenu, le conseil municipal à la majorité adopte l'attribution de subventions à certaines associations.
POUR : 32 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 1

10. Affaires financières : diverses mesures comptables

Hervé BOILEAU, Christian SERRA et Thibaut GUIGUE s'étant abstenus, le conseil municipal à la majorité approuve les quatre mesures suivantes :

- Admissions en non valeur proposées par le Trésorier Principal s'élevant à 11.569,34 euros sur le budget principal.
- Reprise de provision PUBLI ESSOR pour un montant de 398.627,45 €.
- Catalogue des tarifs 2010 – Tarifs fourrière automobile : par référence à l'arrêté du 2 avril 2010, les tarifs maxima des frais de fourrière automobile certains tarifs sont modifiés.
- Catalogue des tarifs 2011 – Tarifs taxe de séjour : modification des tarifs de la taxe de séjour à partir du 1^{er} janvier 2011.

POUR : 31 – CONTRE : 0 – ABSTENTIONS : 3

11. Affaires financières : garantie d'emprunt au profit de la SOLLAR

Thibaut GUIGUE s'étant abstenu, le conseil municipal à la majorité accorde à la SOLLAR la garantie d'emprunt de la ville d'Aix-les-Bains pour des emprunts de 4.666.329 euros pour l'acquisition du foncier et la construction de 45 logements collectifs, concernant l'opération « L'Ourasi ».

POUR : 33 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 1

12. Chambre régionale des comptes : rapport d'observations définitives / exercices 2003 et suivants

La Chambre Régionale des Comptes Rhône-Alpes vient de terminer son contrôle sur les exercices 2003 et suivants des comptes de notre commune. Conformément à l'article L.243.5 du Code des Juridictions Financières, communication du rapport d'observations définitives rédigé le 17 mai 2010 par la Chambre Régionale des Comptes, a été transmis avec l'ordre du jour de la présente séance. L'assemblée délibérante en prend acte.

13. Administration générale : taxe locale sur la publicité extérieure (T.L.P.E.)

La délibération vise à légaliser la situation de la Commune au regard de la TLPE, qui concerne désormais les dispositifs publicitaires, les enseignes, les pré-enseignes.

Marina FERRARI ne prenant pas part au vote et Thibaut GUIGUE s'abstenant, le conseil adopte à la majorité le nouveau tableau des tarifs applicables pour la période de 2009 à 2013 avec lissage.

POUR : 32 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 1

14. Administration générale : transfert de licence de débit de boissons (mini golf)

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le transfert de la licence de catégorie III en provenance du Camping Municipal du Sierroz à destination du Mini-golf, et en autorise la mise à disposition au profit de l'exploitante de cet équipement.

POUR : 34 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

15. Rénovation urbaine : subvention pour la mission « communication & concertation »

Dans le cadre de la maquette initiale, le conseil municipal à l'unanimité décide de solliciter la Région Rhône Alpes pour l'obtention des aides financières prévues pour le quartier Sierroz-Franklin Roosevelt.

POUR : 34 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

16. Habitat : engagement de la Ville pour la mise en œuvre de la garantie universelle des risques locatifs

Le conseil municipal à l'unanimité décide de confirmer l'utilisation du dispositif PASS GRL en direction des propriétaires privés pour continuer d'inviter ces derniers à remettre sur le marché locatif, des logements encadrés par un loyer conventionné.

POUR : 34 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

17. Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget : programme local habitat (P.L.H.) / avis de la Ville sur les principes et orientations

Le conseil municipal, sollicité pour avis consultatif sur le projet de P.L.H. adopté par la C.A.L.B., a donné un avis favorable à l'unanimité sur le principe du P.L.H., et a ensuite assorti son avis de diverses précisions et réserves. La C.A.L.B., après avoir reçu les avis consultatifs de toutes les Communes membres, décidera de son P.L.H. dans le cadre de sa compétence propre.

18. Ressources humaines : modification du tableau des emplois permanents

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la transformation de sept postes au tableau des emplois permanents de la Ville, ainsi que la création de cinq autres.

POUR : 34 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

19. Ressources humaines : aides financières du F.I.P.H.F.P. (fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)

Issu de la loi du 11 février 2005, le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) vise à promouvoir l'insertion professionnelle des personnes handicapées au sein des administrations et établissements publics. Il finance, au cas par cas, des aides techniques et humaines qui favorisent l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Plusieurs projets d'actions ont été soumis au FIPHFP, visant à améliorer les conditions de vie de personnes handicapées employées dans la collectivité, et faciliter leur insertion professionnelle.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à encaisser les soutiens financiers qui seront alloués par le FIPHFP, décide d'engager les dépenses correspondantes aux actions prévues, et autorise le Maire à restituer les financements FIPHFP au personnel concerné.

POUR : 34 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

20. Affaires techniques : marchés publics pour l'aménagement de l'Espace Puer :

20A : marché de travaux : annulation de pénalités de retard provisoires

Dans le cadre du marché de travaux concernant l'aménagement de l'Espace Puer, et sur proposition de la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS) maître d'ouvrage délégué, le conseil municipal à la majorité (Thibaut GUIGUE s'étant abstenu), autorise le Maire à annuler les pénalités de retard provisoires appliquées aux Sociétés BOTTA, BROSSU, INTHERSANIT et ROCHE.

POUR : 33 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 1

20B : marché « mission de coordination de la sécurité et de protection de la santé (CSPS) » - avenant

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'Espace Puer, la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS), maître d'ouvrage délégué, a confié au Cabinet QUALICONSULT une mission de coordination de la sécurité et de protection de la santé.

Le conseil municipal à la majorité (Thibaut GUIGUE s'étant abstenu) autorise le Maire à signer un avenant au marché passé avec ce Cabinet, en raison de l'augmentation de la durée de réalisation des travaux et de l'ajustement des honoraires en conséquence.

POUR : 33 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 1

21. Administration générale : annulation de dénomination de voie « allée des Maraîchers »

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la suppression de la dénomination de la voie votée lors de la séance publique du 17 décembre 2008 : « Allée des Maraîchers »

POUR : 34 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

22. Réglementation générale du stationnement : dispositions réglementaires complémentaires

22A. Thibaut GUIGUE s'étant abstenu, le conseil municipal à la majorité décide la modification du prix d'accès au parking des Prés Riants pour le porter à 1,00 € par demi-journée. Le tarif de 2,00 € par jour est supprimé et les autres dispositions demeurent inchangées.

POUR : 33 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 1

22B. Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE DAMON, Hervé BOILEAU, Azzedine ZALIF, Christian SERRA et Thibaut GUIGUE s'étant abstenus, le conseil municipal à la majorité décide d'autoriser une modalité de stationnement gratuit pour une durée de 20 minutes consécutives, avec renouvellement illimité, exclusivement au bénéfice des professionnels dispensant des soins à domicile et autorise la gestion de cette mesure à titre expérimental par boîtier électronique remis contre une caution de 50 euros.

POUR : 28 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 6

22C. Le conseil municipal à l'unanimité décide de prolonger la période de remboursement des anciennes cartes jusqu'au 7 décembre 2010 inclus

POUR : 34 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

23. Affaires techniques : conventions de servitudes de passage d'une canalisation d'eaux pluviales, chemin de la Serve

Un collecteur public d'adduction des eaux pluviales va être réalisé, en coordination avec la CALB, qui a en charge les eaux usées, sur des terrains situés à l'intérieur d'un périmètre formé par le chemin de la Serve et le chemin de Chevaline.

Dans le cadre de ces travaux, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer les conventions de servitude de passage de la canalisation d'eaux pluviales avec les propriétaires concernés.

POUR : 34 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

24. Affaires techniques : engagement de la Ville à l'opération « Objectif Zéro Pesticide » et convention avec le Comité Intersyndical pour l'Assainissement du Lac du Bourget (C.I.S.A.L.B.)

Une opération, retenue par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, ayant pour but de mettre en place une politique incitative et durable de suppression des pesticides dans la gestion des espaces verts et voiries des communes du bassin versant du Lac du Bourget, a été lancée par le CISALB.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature d'une convention d'engagement dans ce sens, avec cet organisme, visant à la suppression totale de l'usage de produits phytosanitaires.

POUR : 34 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

25. Office du Tourisme : compte-rendu d'activités 2009

Le document détaillé de ce compte rendu a été diffusé intégralement aux conseillers municipaux avec la convocation du conseil municipal, et a fait l'objet d'un avis favorable de la commission « Sports Loisirs Tourisme » le 24 juin 2010. Le conseil municipal prend acte de la communication faite.

26. Rapports d'activité 2009 des délégataires de services publics :

Casino Grand Cercle - S.A.S. Nouveau Casino - Centre équestre - Golf Club - S.A.U.R. - Restaurant de la Plage

Ces six rapports ont été étudiés en détail par les différentes commissions concernées et notamment la commission consultative des services publics locaux réunie le 17 juin 2010. L'ensemble des rapports fait ressortir de la qualité de la gestion mise en œuvre par les différents délégataires et le dynamisme des services publics faisant l'objet des délégations de services publics.

Le conseil municipal prend acte des communications faites.

27. Association Villes Internet – Adhésion de la Ville

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'adhésion de la commune à l'association Villes Internet, valide le principe d'une candidature d'Aix-les-Bains au label Ville internet, décide de prévoir l'inscription annuelle au budget des crédits nécessaires au paiement de notre cotisation annuelle établie pour 2010 sur la base de 0,04 € par habitant, et désigne Nicolas VAIRYO, conseiller municipal, pour représenter la commune au sein de cette association.

POUR : 34 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

QUESTION\$ ORALE\$

A 23 heures 40, le Député-maire ouvre le chapitre des questions orales sans débat.

LA SÉANCE EST LEVÉE A 23 HEURE\$ 55.

Le présent compte-rendu a été affiché en mairie le 02 juillet 2010, sachant que les décisions n° 4A, 4B, 4C et 14 ont été préalablement affichées le 30 juin 2010.

Alain GABRIEL
Directeur Général des Service\$